

**Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 décembre 2021 à 18 heures** à la mairie, salle des cérémonies, sous la présidence de Jean Luc BONNET, Maire.

**Etaient présents :** BOLAY Daniel, CHAFFAUT Dina, DECHERF Henri, ROUX Philippe, ARNAUD Sylvie, CASTAGNETTO Alain, ESCAFFRE Jean-Pierre, LEROUX Ludivine, LEROYER Patrick, MONTBARBON Sylvie, SERRANO Marie-Josée, SERRAT Kévin.

**Absente excusée :** CANASTREIRO Laurence

**Secrétaire de séance :** CHAFFAUT Dina

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 novembre 2021.

## **Ordre du jour**

### **1) Acquisition de la parcelle section C N°293**

Dans le cadre du projet de jardins communaux partagés faisant partie des différents objectifs du mandat municipal, il est nécessaire d'acquérir plusieurs terrains longeant la calade, dont la parcelle cadastrée section C n°293 d'une surface de 100m<sup>2</sup>, le propriétaire de celle-ci ayant donné son accord.

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du maire décide à l'unanimité d'acquérir cette parcelle.

### **2 et 3) Acquisition des parcelles section C N° 268 / 267 /674**

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal que ces dernières années le nombre de véhicules stationnant dans le village a fortement augmenté.

La commune doit trouver des solutions pour désengorger les parkings existants et les rues.

La création d'un parking à l'ouest du cimetière serait un moyen de résoudre ce problème.

La commune envisage d'acquérir les parcelles section C N°268/267 et 674 d'une surface totale de 2458 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du maire est d'accord sur ce projet et décide à l'unanimité d'acquérir ces parcelles.

### **4) Acquisition de la maison cadastrée section C N° 188**

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite au décès de Madame AUDIBERT, sa maison située rue du Verger section C N° 188 d'une surface au sol de 100m<sup>2</sup> est en vente et propose de l'acquérir compte tenu de sa situation géographique en cœur de village devant la place du Verger. Ceci permettrait de créer un espace destiné à des activités professionnelles, artisanales, ou bien commerçantes et participerait à l'animation de la commune.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à l'acquisition de cet immeuble.

### **5) Décision modificative N°2**

Les crédits régulièrement ouverts au budget primitif de l'exercice 2021 pour les dépenses obligatoires sont insuffisants au chapitre 011 de la section de fonctionnement.

Vu les factures en instances à régler avant le 31 décembre 2021, Monsieur le Maire propose le transfert de crédits de la façon suivante :

Chapitre 67 : moins 25 000.00€

Chapitre 011 : plus 25 000.00

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, accepte le virement de crédits tel que présenté ci-dessus.

## **6) Abandon de loyers pour la SNC « le Repère »**

En raison de la crise sanitaire, le Bar-Tabac n'a fonctionné que partiellement, ce qui a impacté considérablement son chiffre d'affaires.

Afin de soutenir ce commerce communal, Monsieur le Maire propose de renoncer intégralement à une partie des loyers de l'année 2020 et 2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide de renoncer au remboursement des loyers sélectionnés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.